

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

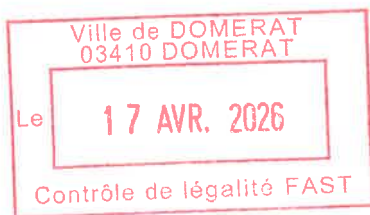
10 avril 2026

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

20 avril 2026

OBJET : Désignation d'un
délégué élu auprès du CNAS.

260416-17



L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à 17 heures 30,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-sept, en session
ordinaire, sous la présidence de monsieur Marc Malbet, maire, en
suite de la convocation faite par monsieur le maire de ladite
commune, le 10 avril 2026.

Présents : Mr MALBET..Mme CHIROL..Mr LEFEBRE..Mme
JOUANNIN..Mr DUMONTET..Mmes SOUCHE..LESCURE..
BONNEAU..Mr STAFFETA..Mmes CHAPON..LAFAYE..Mrs
SOUVIGNÉ..VIEILLARD..GUILLAUMIN..LARDY..Mme AURAT..Mrs
SOULIER..MAIMON..Mmes CONSTANTY..LACHAUME..
Mrs BERTHELIER..LE GOUX..DEQUAIRE..Mme DUPUIS..Mr SKOBE..
Mmes LEROUX..DAIGNEAU.

Secrétaire de séance : Mme LACHAUME.

Ayant donné mandat de procuration : Mr ALADENISE à Mme
SOUCHE, Mme VAURY à Mme CHAPON.



Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé (ce sont
abstenus Mmes Souche, Chapon, Bonneau, Dupuis, Leroux,
Daigneau, Mrs Aladenise, Lardy, Guillaumin, Berthelie, Le Goux,
Skobe).

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est approuvé (date
de publication : 20 avril 2026).



Il est porté à la connaissance de l'assemblée que le comité des
œuvres sociales de la commune de Domérat a adhéré au CNAS le 19
décembre 2011.

Le comité national d'action sociale pour le personnel des
collectivités territoriales (CNAS) est une association loi 1901 à but
non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10bis,
parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet
l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction
publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de
prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture,
chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de
répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

.../...

Conformément à l'organisation statutaire de l'association, il revient à l'assemblée délibérante de la commune de Domérat de désigner un représentant qui siègera au sein des instances du CNAS.

Il est proposé à l'assemblée de nommer madame Magali SOUCHE en qualité de déléguée élue du CNAS pour représenter la commune de Domérat.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT sienne la proposition du maire telle que ci-dessus exposée.

 Marc MALBET,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Marie LACHAUME,



Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 20 avril 2026